



Beste de savoir

Montjoie Saint-Denis ! Vive le Roy !

23 janvier 2019

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Conclusion	4
3.	Sources, lien pour en savoir plus	4
4.	Anecdote bonus	4

1. Introduction

En ces temps troublés qui agitent notre douce France, où deux motions de censure contre le gouvernement sont déposées en même temps, d'aucuns se mettent à rêver d'un gouvernement plus stable, plus à l'épreuve des troubles de la vie quotidienne et qui pourtant assurerait le bien-être de ses citoyens. Et à ce sujet, vous êtes curieusement du même avis que la belle Marie-Sixtine¹, qui occupe vos pensées et la place juste à côté de vous : franchement, la royauté c'est pas si mal. Après tout, c'est bien connu, un régime monarchique est source d'un gouvernement et d'une société stables, il n'y a qu'à regarder la stabilité de l'Espa... de la Belgi... du Royaume-U... du Luxembourg. C'est stable, le Luxembourg².

Alors, oui, vous voilà fraîchement converti au royalisme. Mais pour cela, il ne suffit pas de penser à revêtir des habits de deuil le 21 janvier, il faut également choisir qui siégera sur le trône de France et de Navarre. La dynastie des Capétiens étant toujours vivante, vous êtes assuré de pouvoir trouver un prétendant légitime au trône. Oui mais... Lequel choisirez-vous ? La question est délicate, et il ne s'agirait pas de baisser dans l'estime de Marie-Sixtine. Car on ne rigole pas avec ces choses-là.

En effet, on distingue de nos jours deux prétendants au trône du royaume de France. Le premier, Louis de Bourbon, également appelé Louis XX, chef de la maison des Bourbons et premier dans l'ordre de succession à Charles X (dernier roi de France, 1824-1830), a pour lui le soutien des légitimistes. De l'autre côté, Henri d'Orléans, descendant de Louis-Philippe I^{er} (dernier roi des Français, 1830-1848)³ est quant à lui le chef de file des orléanistes sous le nom de Henri VII.

1. Introduction



FIGURE 1. – À gauche, Louis de Bourbon, seul prétendant légitime au trône de France. À droite, Henri d'Orléans, seul prétendant légitime au trône de France. Images : Facebook, La Couronne

Alors, me direz-vous, pourquoi soutenir Louis XX, si Henri VII est l'héritier du dernier roi à avoir régné ? Tout simplement parce que la situation est plus complexe qu'il n'y paraît.

Car rappelez-vous, le règne de Charles X ne s'est pas achevé dans la paix : il a en fait été chassé du pouvoir par l'insurrection populaire des Trois Glorieuses⁴, insurrection à la suite de laquelle Charles X dut signer, ainsi que son fils, un traité d'abdication, afin que Louis-Philippe puisse accéder au trône.

Oui mais voilà : d'après les sacro-saintes [lois fondamentales du royaume de France](#) [↗](#), la couronne de France est *indisponible*, ce qui signifie qu'un roi ne peut ni abdiquer, ni désigner son successeur, qui est toujours choisi suivant les règles classiques de [dévolution](#) [↗](#). Par conséquent, les légitimistes considèrent Louis-Philippe I^{er} comme un usurpateur⁵ dont l'accession au trône est nulle et non avenue. De leur côté, les orléanistes ne manquent pas de mentionner le [traité d'Utrecht](#) [↗](#), qui interdit aux membres de la famille royale espagnole de revendiquer le trône de France. Et comme Louis de Bourbon descend de la famille royale espagnole⁶...

Mais avant de choisir votre champion, assurez-vous que Marie-Sixtine ne soit pas issue de la noblesse d'Empire. Car si c'est le cas, alors votre seul et unique monarque sera bien évidemment Jean-Christophe Napoléon, sous le titre de Napoléon VII. Ce prétendant, descendant de Jérôme Bonaparte (plus jeune frère de Napoléon Bonaparte), est l'unique prétendant au trône impérial, les autres branches Bonaparte mâles s'étant toutes éteintes.

1. Introduction



FIGURE 1. – Jean-Christophe Napoléon, seul prétendant légitime au trône de France. Image : Baptiste Giroudon/Getty Images

Alors, parmi ces trois prétendants, lequel choisirez-vous ? Dépêchez-vous, car Marie-Sixtine a déjà fait son choix.

Cependant, rappelons que ces prétendants ne sont absolument pas reconnus en tant que tel par l'État Français ; tout au plus leur ascendance leur donne droit à quelques honneurs, comme pendant le [Millénaire capétien](#) [↗](#) en 1987.

Chose amusante, si la France ne reconnaît aucunement ces trois prétendants, elle reconnaît bel et bien trois autres rois, sur son propre territoire : ce sont les rois de Sigave, d'Alo et d'Uvéa, à Wallis-et-Futuna. Ces rois sont choisis par la population locale, et disposent encore de leurs droits coutumiers, tant qu'ils ne s'opposent pas à la loi française.

Enfin, pour rire un peu, nous aurions pu parler de Didier I^{er}, roi de la Basoche. Ça ne vous dit rien ? C'est normal, ce pays n'existe pas. Pourtant, c'est sous ce nom qu'un étudiant blagueur de Poitiers a réussi à se faire inviter au couronnement de Bokassa I^{er}, empereur de Centrafrique, en 1977. Mais nous n'en parlerons pas, car nous sommes des gens sérieux. Poil aux yeux.

1. Ou du ravissant Charles-Athanase, c'est selon.

2. Cette pique envers nos voisins était complètement gratuite.

3. Si la différence entre roi de France et roi des Français n'est pas importante pour le conflit qui nous intéresse, elle n'en est pas moins intéressante à relever. Un roi des Français est un roi constitutionnel dont les pouvoirs ont été conférés par le peuple, ce titre a été inventé pour marquer l'opposition avec le titre de roi de France, qui désigne traditionnellement un monarque absolu de droit divin. Les seuls rois des Français ont été Louis XVI (1791-1792) et Louis-Philippe (1830-1848).

4. Mais si, vous connaissez. C'est la période que représente [ce tableau plutôt connu](#) [↗](#) .

5. D'autant plus que son père, Louis-Philippe Égalité, a voté pour la condamnation à mort de Louis XVI. Forcément, ça fait tâche.

6. Les rois d'Espagne sont, depuis Philippe V et le traité d'Utrecht, des descendants de Louis XIV. D'après les règles de primogéniture, les Bourbons d'Espagne sont ainsi les chefs de la maison des Bourbons, la branche française s'étant éteinte avec [Henri d'Artois](#) [↗](#) , comte de Chambord et petit-fils de Charles X. Notez d'ailleurs que le traité d'Utrecht, en forçant des héritiers potentiels au trône de France à renoncer à leur trône, est contraire aux lois fondamentales du royaume de France. Bref, la royauté [c'est compliqué](#) [↗](#) .

2. Conclusion

[Ajout du 23/01/2019] : grâce à ses lecteurs attentifs, zeste de culture reste à la pointe de l'actualité! Après le décès d'Henri VII, c'est son fils qui devient le prétendant orléaniste en titre, sous le nom de [Jean IV](#) .

3. Sources, lien pour en savoir plus

- [Jean-Christophe Napoléon](#) - Wikipedia
- [Louis de Bourbon](#) - Wikipedia
- [Henri d'Orléans](#) - Wikipedia
- [Quel roi pour la France ? 3° Les lois fondamentales du royaume de France](#) - Opinion de la monarchie
- [Loi salique](#) - Wikipedia
- [Wallis et Futuna, petit bout de France où règnent trois rois](#) - Le Monde
- [Louis, duc d'Anjou : prétendant au trône de France](#) - Paris Match
- [Qui sont les rois de Wallis et Futuna, actuellement en visite à Paris ?](#) - France Info [2016]
- [Le roi de la Basoche chez Bokassa](#) - Centre-Pressé
- [Loi du 22 juin 1886 relatives aux membres des familles ayant régné en France](#) - Wikipedia
- [Noblesse française](#) - Wikipedia
- [La famille royale de France](#) - La Couronne
- [Forum Histoire](#) - Passion Histoire
- [Querelles dynastiques françaises](#) - Wikipedia

4. Anecdote bonus

De par son statut de chef de l'État Français, Emmanuel Macron est [co-prince d'Andorre](#) .